

Réinscription en Doctorat Année universitaire 2021-2022

La réinscription en doctorat au titre de l'année universitaire 2021-2022 aura **lieu** **du 04 octobre au 05 novembre 2021**

1/ Procédure de réinscription

1. Renseigner le formulaire et le rapport d'état d'avancement en ligne sur la plateforme « ETU » : <https://etu.um5.ac.ma>.
2. Télécharger le formulaire et le rapport sur l'état d'avancement et les faire signer par le Directeur de thèse et le Responsable de la structure de recherche.
3. Payer les frais d'inscription par virement ou versement aux comptes bancaires de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs ouverts à la Trésorerie Générale du Maroc :
 - N°: 310 810 1000024004022201 21 pour les non-salariés ;
 - N°: 310 810 1000024701997601 17 pour les salariés.
4. Déposer le dossier de réinscription au Service des Inscriptions au Cycle Doctoral de l'EMI.

2/ Dossier de réinscription

1. Récépissé de la réinscription en ligne sur la plate-forme « ETU ».
2. Formulaire de réinscription et rapport d'état d'avancement validés et signés par le Directeur de thèse et le Responsable de la structure de recherche.
3. A partir de la troisième année de réinscription les copies des communications et des articles publiés ou en cours de publication.
4. A partir de la quatrième année de réinscription, une demande de dérogation, adressée au Directeur de l'EMI, motivée et validée par le Directeur de thèse.
5. Pour les non-salariés, une Attestation de Non emploi délivrée par les autorités compétentes.
6. Pour les fonctionnaires des établissements publics et semi-publics une Attestation de Salaire.
7. Pour les employés du secteur privé, une Attestation de Salaire et une Attestation de la CNSS des déclarations des salaires.
8. Récépissé de l'ordre de virement ou du versement des frais d'inscription.

3/ Lien des frais d'inscription au CEDOC 2021-2022

<https://docs.google.com/document/d/1TRMn-iYvaBdYV9XZKq6DRTWnxkZIHewK30PbIVrj1M4/edit?usp=sharing>